



CONDITIONS GENERALES DE VENTE – TRAINS TOURISTIQUES

PREAMBULE

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La société MADARAIL S.A, œuvrant dans le transport ferroviaire, met à la disposition des touristes des wagons spécialisés et une Micheline entièrement rénovée.

La commande de voyages en train présentée par MADARAIL S.A, est subordonnée à l'acceptation par l'acheteur, et vaut acceptation sans aucune réserve par ce dernier, de l'intégrité des conditions de vente exposées ci-après.

Ces conditions de vente s'imposent à l'acheteur est matérialisée par un bon de commande, ainsi que par le paiement de l'intégralité de sa commande avant la prestation. Les réservations devront avoir lieu au minimum 60 jours avant la date d'un éventuel voyage.

MADARAIL S.A se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE et s'engage à en informer le client, par courrier, 30 jours avant la modification.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1. OBJET

Les présentes conditions de vente visent à préciser les droits et obligations de l'acheteur à l'égard des voyages en train vendus par MADARAIL S.A.

Article 2. LES TARIFS

Les tarifs des voyages réguliers en Micheline sont annexés aux présentes. Les tarifs sont actualisés chaque année et couvrent la période 01^{er} novembre – 31 octobre.

Pour les locations de train, Madarail émet un devis au client par mail, par courrier ou par tout autre moyen laissant trace écrite.

Article 3. REVISION DES TARIFS

Pour tenir compte des variations économiques influençant les coûts d'exécution des voyages, les tarifs seront ajustés, par indexation pondérée sur les trois critères composant le coût de revient de l'exploitation ferroviaire suivant :

- Coût de carburant : l'indice repris est celui du prix du gasoil en vente à la pompe chez Total ;
- Coût d'entretien de matériels roulants : l'indice repris est celui de la parité Ariary/Euro en moyenne mensuelle ;
- Coût de la main d'œuvre : l'indice repris est celui du Salaire Minimum d'Embauche (SME)

La révision des tarifs s'effectue dès lors que l'un des trois critères cités ci – dessus connaît une variation de 5%

l ₁ = Gasoil	35%
l ₂ = Parité Ariary/Euro	35%
l ₃ = SME	30%

Le tarif sera révisé selon la formule suivante :

Tarif réservé = tarif en vigueur x [1 + (35% x

L'indexation pondérée sera calculée en utilisant les valeurs des paramètres du premier jour de l'application des tarifs en vigueur, comparée à celles issues du même calcul avec les valeurs des paramètres au moment de la détermination des nouveaux tarifs (Pour le gasoil et SME) et la moyenne mensuelle (pour l'entretien des matériels roulants).

Article 4 : COMMISSIONNEMENT

Une commission peut être accordée aux clients sur les prix publiés en annexe.

Article 5 : RESERVATION

L'acceptation de l'offre par l'acheteur est concrétisée par l'émission d'un bon de commande adressée à tourisme@madarail.mg comprenant la totalité des informations suivantes : identification de l'acheteur : Adresse, Email, téléphone (facultatif), confirmation de la commande, prix, qui sera reconfirmé à l'acheteur.

L'acceptation par voie électronique vaut acceptation expresse par le client et l'engage vis-à-vis de Madarail.

Une facture sera émise au nom du client dès réception du bon de commande.

Article 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera en totalité, 3 jours au plus tard, avant la prestation.

Le mode de paiement se fera en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de MADARAIL S.A ou par virement bancaire suivant les coordonnées ci – après :

Banque	Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
BOA Soarano	00009	05500	15626960000	96

Article 7 : RESPONSABILITES DU TRANSPORTEUR

MADARAIL S.A est responsable des horaires, des modifications d'horaires, de jours, d'itinéraires. Toutefois, le client reconnaît que, compte tenu de la spécificité de l'exploitation ferroviaire, les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment. MADARAIL S.A informera les clients dans un délai raisonnable. En cas d'annulation par les clients, l'article 8 ci – dessous reste applicable.

Tous les acheteurs de voyages en train proposés par MADARAIL S.A régis par les présentes conditions de vente, sont couverts par une assurance de responsabilité civile selon les lois en vigueur, et adhèrent aux conditions préconisées par les autorités. Néanmoins, MADARAIL ne serait se substituer à la responsabilité civile individuelle dont chaque client doit être titulaire.

Il est entendu que MADARAIL S.A met à la disposition de l'acheteur un ou plusieurs wagons, en fonction de la demande, et en assure le transport jusqu'à la destination convenue entre les deux parties.

Les prestations de service offertes par MADARAIL sont précisées dans le contrat de prestations signé entre MADARAIL et les clients.

Article 8 : RESPONSABILITES DES CLIENTS

Pour chaque prestation, lorsqu'il est fait mention de se reporter aux conditions particulières de vente de MADARAIL S.A, seules sont applicables les conditions de celui – ci.

Le client s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité ferroviaire. MADARAIL ne peut être tenu responsable des éventuels accidents qui pourraient survenir en cas de manquement de respect de ces consignes de la part du client.

Il est strictement interdit d'emmener pendant les voyages, des biens valeureux ou une somme d'argent importante. En cas de perte ou de vol, MADARAIL ne pourrait en aucun cas être tenu responsable.

Article 9 : ANNULATION

Toute annulation implique une retenue de frais de dossiers. Conditions générales :

- De 45 à 31 jours du départ : 25% du montant total du voyage
- De 30 à 15 jours du départ : 50% du montant total du voyage
- De 15 jours du départ ou non – présentation : 100% du montant total du voyage

Toute demande d'annulation doit être adressée par mail à l'adresse tourisme@madarail.mg ou par lettre recommandée adressée à « service tourisme, MADARAIL S.A – Gare Soarano – 1 avenue de l'indépendance, BP 1175 » sera considérée comme date effective la date à laquelle le courrier de l'acheteur parvient à MADARAIL.

Article 10 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, les clients s'adresseront par priorité à MADARAIL afin de convenir d'une solution amiable. Le fait pour MADARAIL S.A de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'une quelconque des obligations à la charge des clients, régies par la présente condition de vente, ne saurait être interprété comme une renonciation pour l'avenir à l'obligation en cause, ni au droit pour les clients de se prévaloir ultérieurement de ce manquement.

Article 11 : ANNULATIONS

Les catastrophes naturelles (cyclones, éboulement, affaissement...) et autres évènements (grèves, émeutes) peuvent obliger MADARAIL S.A, pour assurer la sécurité des passagers, à supprimer ou écourter un voyage, à faire des arrêts supplémentaires et plus généralement à apporter des modifications à l'itinéraire prévu, ou à changer de type de moyen de transport. MADARAIL ne pourrait être tenue responsable envers les passagers de ce fait ou pour tout manquement au respect des horaires d'arrivée ou de départ indiqués dans le feuillet, et ce quelque soit le trajet.

En cas d'annulation pure et simple du départ d'un train du fait de MADARIL S.A, en raison d'un problème inhérent à MADARAIL S.A (déraillement, problème mécanique...), MADARAIL S.A s'engage à reconduire la prestation à une date ultérieure, en convenance avec le client. En cas d'annulation, l'article 8 des présentes reste applicable.

Article 12 : DISPOSITIONS DIVERSES

Les présentes conditions générales de vente sont applicables pour tout type de voyage touristique proposé par MADARAIL S.A.